



Republique Française  
Département de SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte

**DÉCISION DU MAIRE N° D2024\_009**  
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC**  
**L'ANCT**

*Monsieur le Maire de la Commune de Bourron-Marlotte*

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération du Conseil Municipal n°C\_17\_2020 en date du 23 mai 2020, relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal ;

VU Le projet de construction d'une Bibliothèque avec espace Muséal ;

VU Le courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet le 25 avril 2024, relatif à la demande d'une aide à l'ingénierie ;

VU Le courrier de Monsieur le Sous-Préfet du 15 mai 2024 relatif à l'appui en ingénierie qui sera apporté à la collectivité ;

CONSIDERANT la proposition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

**D É C I D E**

**Article 1er :**

De signer avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une convention qui a pour but de mettre en oeuvre une mission d'accompagnement au projet de création d'une bibliothèque avec espace muséal sur la commune de Bourron-Marlotte.

**Article 2 :**

De dire que la mission est confiée à la Société IN EXTENSO et que la durée prévisionnelle est estimée à 5 mois.

**Article 3 :**

D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine séance.

Fait à Bourron-Marlotte, le 25/10/2024

**Vitor VALENTE**

Maire,



Certifié exécutoire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 28/10/2024

Et

de la publication le : 28/10/2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.